

- *Fiches penalites* -

valable pour l'ensemble des catégories du tournoi Equifeel-Partage 2022

Pénalités : -2 points

- Matériel déplacé ou renversé : -2 points par matériel.
- Visibilité de l'exécution du contrat type angle de vue, matériels... (mais permettant le jugement) : -2 points.
- Entrée d'un à trois pieds du cheval dans la zone cavalier : -2 points par pied.
- Sortie d'un à trois pieds du cheval de la zone de contrôle : -2 points par pied.
- Position du cheval (départ et/ou arrivée) ne respectant pas le descriptif du test : -2 points.
- Contact entre le cavalier et son cheval, durant la réalisation de l'exercice, avec la main ou toute partie du corps et/ou le stick et/ou la longe: contrat ramené à zéro, sauf dans les contrats à 10 points des épreuves Club : -2 points par toucher.
- Si le dispositif est réalisé en élastique mais que celui-ci n'est pas montré clairement à la vidéo mais que les juges estiment le voir : -2 points.

En club enfant et jeune cheval : -2 points par toucher pour les contrats en 15 et 20 points, toléré pour les contrats en 10 points.

Pénalités : -3 points

- Comportement brutal du cavalier ou du cheval : - 3 points par comportement
Ex : pressions excessives, situations dans laquelle le cavalier se met délibérément en danger, attitude agressive ou très irrespectueuse du cheval, usage excessive du stick ou de la corde...
- Aide de complaisance (humaine) pour la réalisation de l'exercice : -3 points.

Pénalités ramenant le contrat à zéro

- Autre aide de complaisance : contrat ramené à zéro.
Ex : nourriture, encadrement d'obstacle, zone contre une barrière, couloir encadrant...
- Cheval ou cavalier sortant du champ de la vidéo : contrat ramené à zéro.
- Contrat en liberté réalisé avec un licol, une couverture, un bonnet, une cordelette ou tout autre matériel se trouvant sur le cheval au niveau de la tête ou du cou : contrat ramené à zéro.
- Entrée des quatre pieds du cheval dans la zone cavalier : contrat ramené à zéro.
- Sortie des quatre pieds du cheval de la zone de contrôle : contrat ramené à zéro.
- Sortie du cavalier (de sa zone définie par le test), ne serait-ce que d'un pied : contrat ramené à zéro.
- Si le contrat ne correspond pas à celui annoncé ou, si deux contrats ont été mélangés : contrat ramené à zéro.
Exemple : Contrat réalisé en liberté pour un contrat en 15 points – sauf bonus prévu -
- Perte ou lâché de la longe des deux mains : contrat ramené à zéro.
- Utilisation d'une chambrière ou d'un stick d'attelage pour les catégories au sol : contrat ramené à zéro.
- Élastique cassé : contrat ramené à zéro.
- L'élastique utilisé n'est pas un élastique de bureau ou qu'il n'est pas clairement montré à la caméra (les juges ne pouvant affirmer la présence ou non de celui-ci) : contrat ramené à zéro.
- Franchissement une seconde fois d'une embûche/obstacle durant le contrat : contrat ramené à zéro.
- Erreur de tracé non rectifié : contrat ramené à zéro.
- Si la vidéo débute ou finit avec un cheval en mouvement : contrat ramené à zéro.
- Contrat dépassant le temps autorisé : contrat ramené à zéro.
- Absence du port de la bombe ou utilisation d'un stick/cravache pour les catégories en selle : contrat ramené à zéro.
- L'harnachement ne correspond pas au contrat choisi ou est non vérifiable par le juge : contrat ramené à zéro.

NB : Dans le cas où votre contrat est ramené à 0, il vous sera attribué tout de même 5 points de participation dans le but de valoriser le travail effectué avec votre cheval durant le mois, et encourager les publications en cas de non réussite.